



Commune de Morlon

Annexe 1 du règlement d'organisation du Conseil communal (art. 1 al. 2)

REPARTITION DES DICASTERES - LEGISLATURE 2026 - 2031

DICASTERE	DOMAINES DE COMPETENCE	COMMISSIONS PERMANENTES SUBORDONNEES	SERVICES ADMINISTRATIFS SUBORDONNES	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL·E RESPONSABLE	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL·E SUPPLEANT·E
Administration communale, personnel communal, finances, relations publiques	Syndic	Commission financière Commission des naturalisations	Secrétariat	Pascal Lauber	André Grangier
Forêts, aménagement du territoire, Mobul, sécurité	Vice-syndic	Commission de l'aménagement et vélos		André Grangier	Pascal Lauber
Eau, épuration, routes, voirie, séniors	Conseiller	Commission sénior	Voirie	Adrien Moret	Jacques Grandjean
Instruction publique, petite enfance, constructions, environnement	Conseiller	Commission de l'énergie		Alain Publioz	Adrien Moret

Santé et affaires sociales, bâtiments communaux, tourisme, affaires culturelles, agriculture	Conseiller			Jacques Grandjean	Alain Publio
--	------------	--	--	-------------------	--------------

Arrêté en séance de Conseil communal, le 27 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Le Syndic
